



Accord du 17 juillet 2017

entre la Confédération suisse et la République de Singapour concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales internationales

RS 0.653.268.9; RO 2017 7729

Dénonciation de l'Accord

Le 4 décembre 2023, le Conseil fédéral suisse a informé par note diplomatique le Gouvernement de la République de Singapour que la Suisse dénonce l'accord précité conformément à l'art. 7, par. 3.

La dénonciation entraîne l'annulation de l'accord entre la Suisse et Singapour et prendra effet le 1^{er} janvier 2025.

